



SYNDICATS TERRITORIAUX

Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux-Arts

Compte rendu F4SCT du 26 novembre 2024

Bonne lecture !

Remplacements

Le nouveau système aide à équilibrer les absences du vendredi, mais le mercredi n'est pas inclus entraînant des non-remplacements en cas d'absences imprévues.

Chaque territoire établi une liste d'écoles prioritaires notamment les plus petits sites (jusqu'à 4 classes). Un roulement est fait afin qu'une équipe ne « supporte » pas en permanence la charge de travail supplémentaire.

Il est cependant arrivé de voir un·e agent·e titulaire déplacé·e sur un autre site à proximité afin de palier à une absence. La collectivité nous a indiqué que cette situation était rare mais qu'elle était vouée à se produire de plus en plus souvent.

Rappelons-le, nous sommes titulaires de notre grade mais pas de notre poste. La collectivité ne voulant pas mettre de vraies équipes volantes de titulaires en place, nos affectations sur site ne seront-elles plus qu'illusion ?

La direction nous a indiqué être favorable à la titularisation de postes en devenir de pérennisation mais certains sites demandent plus d'agent·e-s sur le temps de ménage le matin et d'autres sur le temps de restauration. Le souhait de la direction est de créer des postes où un·e agent·e serait affecté·e pour 2 écoles (proches l'une de l'autre). Avez-vous de bonnes chaussures de marche ?

Registre des accidents bénins

La CGT demande un registre des accidents bénins dans les écoles de Nantes. La collectivité ne semble pas enclin à installer ce dispositif qui permettrait d'y noter « un accident sans gravité, d'ordre physique ou psychologique, n'entraînant ni arrêt de travail ni soins médicaux donnant lieu à une prise en charge par les organismes de Sécurité sociale ». En cas d'aggravation de l'accident, l'agent·e pourra remplir une fiche d'accident de travail dans les 48h, le registre couvrant l'agent·e légalement.

La CGT ne lâchera pas ce projet et en parlera dans chaque instance F4SCT de nos deux collectivités.

Expérimentation du goûter

À partir de janvier, quelques écoles expérimenteront le goûter fourni par la Ville. Quelques questions se posent encore à savoir :

- Le créneau horaire : Le temps 16h30-17h30 est généralement consacré à l'aide aux devoirs.
- Le lieu du goûter : Certains restaurants scolaires sont pourvus de flotex, qui demande un certain entretien.
- Le nettoyage : Qui entretient après le goûter ?
- Le poids supplémentaire des camions de livraison.

La collectivité nous a répondu que chaque site pouvait s'organiser différemment, choisir son lieu et que la sélection des sites choisis avait été faite de sorte que le poids des camions ne dépasse pas la limite autorisée.

Travaux SMR

Deux grands projets sont en cours de préparation pour la cuisine centrale.

Une Base Logistique de Traitement Primaire (BLTP) et une Unité Centrale de Production (UCP) à l'est de la Ville et d'une deuxième UCP à l'Ouest.

Concernant l'Est, les travaux se dérouleraient en 2028-2030. Il ne faudra pas être trop pressé pour voir l'amélioration des conditions de travail, l'augmentation des repas fait-maison et la qualité des repas servis.

La collectivité nous a informé faire appel aux services d'un ergonomiste afin que les plans réalisés répondent au mieux à l'amélioration des conditions de travail.

Déploiement de l'inox

Des ateliers à la cuisine centrale sur le process ont eu lieu en lien avec le BATII et d'autres sont à venir. Une rencontre avec les 9 sites « tout inox » et la cuisine centrale est également prévue.

Plusieurs syndicats dont la CGT se sont questionnés sur la manipulation des inox quand la collectivité nous indique que « le passage à l'inox va réduire considérablement les manipulations » et que les ratios* de restauration pour les AER/ATR seront arrondis à l'entier supérieur « pour tenir compte de la charge induite par le passage à l'inox ». La collectivité ne serait-elle pas en accord avec elle-même ?

Les solutions ? Parce que oui nous avançons avec de grandes solutions: un bac de trempage est préconisé et les fameuses éponges « magiques » qui grattent mais qui ne rayent pas l'inox.

La collectivité nous indique qu'avec l'arrivée (qui se fait tant attendre) de la pré-imprégnation, l'équilibre sera trouvé. Les agent·e·s se fatiguent moins avec la méthode de pré-imprégnation, l'arrivée de l'inox sera moins lourde. Déshabiller Paul pour habiller Jaques.

*ratios restauration scolaire : 1 AER/ATR pour 40 élémentaires

1 AER/ATR pour 35 maternelles

Pré-imprégnation

Le déploiement va faire une petite avancée. La collectivité teste, en plus du prestataire déjà en place, la prise en charge du nettoyage du linge avec la société MJM avec livraison en Vélos cargos (Coop Cycle) depuis novembre durant 2 mois sur 4 écoles (JBaker, Boccage, A Césaire et Leloup Bouhier). De plus, une blanchisserie en régie prendra en charge 15 écoles au second semestre 2025.

L'installation des centrales de dilution se poursuit.

Si tout se passe bien, la collectivité espère déployer la pré-imprégnation d'ici fin 2028... prenons notre mal en patience.

La CGT réitère sa volonté d'avoir une blanchisserie en régie.

Évolution du taux d'encadrement

En voilà une bonne nouvelle.

En négociant le marché du périscolaire, la collectivité va modifier ses taux d'encadrements. L'évolution serait la suivante :

	Maternelle	Élémentaire
Actuellement	1 adulte pour 20 enfants	1 adulte pour 25 enfants
Prochainement	1 adulte pour 14 enfants	1 adulte pour 18 enfants

Cela créerait 95 postes d'animation et les DAPS passeraient à temps complet.

Il n'y aurait plus de différence de taux d'encadrement entre les diverses zones (REP).

Fiche « journée type »

La collectivité nous a indiqué avoir rédigé cette fiche non pas pour infantiliser ou stigmatiser les agent·e·s des écoles mais pour mettre de l'équité entre les écoles. La CGT avait déjà interpellé la collectivité concernant la déviance d'agent·e·s demandant d'arriver 15mn avant sur site afin de se changer. Le temps de vestiaire, rappelons-le, fait parti du temps de travail, y compris l'après-midi, celui-ci ayant été oublié sur cette « fiche journée type ».

La collectivité nous a bien dit que c'est « un outil pour uniformiser les 4 territoires » et que « c'est cadrant ».

Celle-ci nous a aussi dit que des écoles du secteur Nord se plaignaient du manque de personnel mais que le ménage du matin était fini à 8h. Elle a donc métré les locaux et créé un outil (fichier calc) sur l'exemple de villes comme Brest et Toulouse. Ce fichier a permis de définir une surface de nettoyage de 138m² par agent·e.

La direction dit nous faire « grâce » de 15mn car le ménage devrait être fini à 9h. Cette fiche méthode est argumentée aussi d'outils afin que les agent·e·s ne se pressent pas quand des enseignant·e·s arrivent tôt dans leurs classes.

Et comme cela ne suffit pas, ATSEM et concierges auront aussi à leur tour une fiche « journée type » !

Ménage en mode « allégé »

Les fiches concernant le ménage en mode « allégé » sont disponibles sur Naonantes (espace collaboratif éducation) et normalement dans le classeur *santé et sécurité au travail* avec affichage dans les locaux de ménage. Celles-ci n'évoquant que les salles de classes, il n'en existe pas sur les autres espaces. La collectivité nous répond « les encadrants ont tout à fait la possibilité de réorganiser et de prioriser les espaces à nettoyer (ex : ne pas prioriser l'infirmier ou les espaces adultes temporairement etc.). Les sanitaires, le réfectoire et les halls d'accueils restent à nettoyer en priorité que l'école soit en mode allégée ou dans le contexte normal.

Agent·e·s isolé·e·s



Selon différentes situations, des agent·e·s se retrouvent seul·e·s. Concernant les AER / ATR, il suffit que l'équipe de titulaires soit absente, les agent·e·s temporaires, se trouvant sans clés, attendent longuement devant l'entrée de l'école. Dans des petites structures à 2 agent·e·s, si un·e est absent·e, l'autre se retrouve isolé·e. S'agissant des concierges, la présence d'animateurs LLO le soir ne garantit pas la sécurité des agent·e·s. En effet, les concierges ne travaillent pas forcément sur le même bâtiment que les salles d'accueils périscolaires.

La CGT demande si :

Un téléphone PTI ou DATI peut-il être fourni aux agent·e·s.

Une astreinte de la direction est-elle envisagée afin de répondre aux besoins dès 6h et après 17h.

La collectivité nous répond négativement à ses 2 questions et nous indique que « les

situations doivent faire l'objet d'un recensement puis d'une recherche de solutions localement (lien avec une autre école à proximité?) ».

N'hésitez pas à nous contacter si vous vous trouvez dans une situation d'agent·e isolé·e.

Agressions

De nombreux·ses agent·e·s nous ont fait part de leur désappointement après avoir subi des agressions (morsures griffures etc). Après avoir interpellé la collectivité à ce sujet voici leur réponse :

« chaque fiche agression est prise en compte par les encadrants et le PEA, des mesures sont indiquées sur la fiche par le RT/RTA, rencontre avec les parents, enseignants, professionnels qui gravitent autour de l'enfant. Parfois intervention d'une psychologue externe. Les agents peuvent solliciter de manière individuelle psychologues du travail, une psychologue externe intervient à la demande sur les territoires sur sollicitation des encadrants. ».

La CGT encourage les agent·e·s à remplir les fiches agressions et à nous faire part d'avancées concernant leurs situations.

Caméra SMR

Le dossier de la mise en place système de vidéo-protection (ou plutôt de vidéo-surveillance!) à la cuisine centrale est passé en F3SCT ce mois de novembre. Voici le résultat des votes envoyés par la collectivité aux syndicats :

Dossiers soumis au vote des mandatés du personnel à la F3SCT	Nombre d'avis favorables	Nombre d'avis défavorables	Nombre d'abstentions	Ne prend pas part au vote	Sens de l'avis
3.1- Direction Générale Déléguée à la Cohésion Sociale : 3-1-1 -Direction de l'Education : Installation de la vidéo protection au Service Municipal de Restauration (SMR)		CGT (6) UNSA (3) CGT-FO (1) CFTC (1)	CFDT (3)		Vote CONTRE à la majorité

La CGT a voté et votera toujours contre ce dossier. Avec malheureusement une abstention, la collectivité n'est pas tenue de représenter ce dossier devant les instances.

En remettre une couche

De plus en plus d'ATSEM de petite section voire de moyenne section sont confronté·e·s à une augmentation d'enfants porteurs de couches. Nous observons cette hausse depuis la mise en place de l'école obligatoire à 3 ans.

Certes, des vidéos « change debout » sont disponibles sur Naonantes mais nous déplorons une baisse d'autonomie des enfants lors de leur première rentrée. Ainsi les ATSEM se voient de plus en plus effectuer du travail d'auxiliaire de puériculture, soit catégorie B.

La CGT demande si une revalorisation de leur tâches est envisagée.

La CGT demande si l'utilisation de couches-culottes plutôt que de couches à scratches ne serait pas plus appropriée.

La collectivité nous répond que pour le choix des couches il faut évoquer ce sujet directement avec les familles et l'enseignant·e. Concernant la revalorisation du métier d'ATSEM, elle reste cantonnée sur le national, sans faire son rôle politique en soutenant ses agent·e·s au niveau national. La CGT déplore cette position.

Ouverture cours d'écoles

Un test est lancé pour ouvrir les cours d'écoles au public pendant les vacances depuis octobre. Ce projet est à l'initiative de la DGCITÉ afin de favoriser l'accès aux habitants s'ils se trouvent dépourvus de structures sportives ou d'espaces verts à proximité. La DNJ (nature et jardin) s'occupe de l'ouverture et fermeture des sites et les pôles de proximité de l'entretien.

Un retour nous sera fait prochainement.

Mobilités

Cette année fût exceptionnelle en terme d'annonce de dernière minute d'ouverture/fermeture de classe. De ce fait, des agent·e·s ont eu des difficultés quant à une vision claire de leur avenir. La collectivité nous a indiqué « ajuster les critères pour l'an prochain sur le cas spécifique d'une fermeture de classe ou d'école » et communiquera à l'ensemble de la direction.

Fiche de poste concierges

La CGT a posé plusieurs questions concernant la future fiche de poste. Nous n'avons pas eu de réponse à toutes celles posées et allons donc faire une interpellation. Nous pouvons déjà vous faire part de quelques retours :

- Réparation des roulants de premier niveau : uniquement les poignées et pédales, et non les roues comme indiqué.
- Participer à la vie éducative : vous ne devez jamais et en aucun cas être seul·e avec un ou plusieurs enfants, même pour accompagner un enfant en retard à sa salle de classe. La direction a bien insisté sur ce sujet
- Capacité de médiation/gestion des conflits : La direction demande depuis 6ans la formation « gestion des conflits » pour l'ensemble des concierges qui lui a été refusé. La collectivité nous indique que chaque agent·e peut la demander lors des son entretien individuel. La CGT demande à ce que cette formation soit obligatoire pour les concierges.
- Lors de l'absence du concierge, les directives concernant le scannage et la fermeture du site (alarme) nous seront bientôt communiquées. Des pistes existent.

Modalité de grève

Plusieurs agent·e·s nous ont fait part de leurs questionnement sur les retenues sur salaire en cas de grève.

Voici le tableau trouvé sur Naonantes :

Durée de la mobilisation de l'agent	Retenue pour grève
N'excède pas une demi-journée de l'amplitude journalière de l'agent*	Retenue appliquée en heures au taux horaire
Correspond à une demi-journée de l'amplitude journalière de l'agent	Retenue appliquée est de 1/60ème
Excède une demi-journée de l'amplitude journalière de l'agent	Retenue appliquée est de 1/30ème

Le calcul sur la base d'une journée de 7h concerne les agent·e·s badgeurs ou ayant une amplitude horaire de 7h. Pour la direction de l'Éducation, le calcul s'effectue bien sur l'amplitude de votre journée

	Grève demi-journée le matin	Grève demi-journée l'après-midi
ATSEM	Embauche à 13h45	Débauche à 12h00
Concierge	Embauche à 14h00	Débauche à 12h00
AER/ATR	Embauche à 10h45	Débauche à 10h45



Prochain F4SCT : mai 2025

Vos mandaté·e·s F3SCT/F4SCT : Muriel Djebri

Jean-Paul Rouault

Marion Dehorne

Valérie Létrange